



ACPAM

Politique de dépenses pour l'année 2014-2015

ENTRAÎNEURS:

Un montant de \$15.00 sera demandé aux entraîneurs afin de mettre leurs coordonnées sur le site web de l'ACPAM et ainsi leur donner une visibilité et une publicité.

Le montant de l'adhésion sera déduit lors d'une activité organisée par la région au cours de la saison

ADMINISTRATEURS:

Réunions du CA, réunions des sous-comités et autres activités prévues à l'intérieur de la région

Les administrateurs sont les membres élus du CA, les membres à l'ACPAM qui s'impliquent dans les comités (lauréats, développement....) et les activités spéciales tenues dans la région par l'ACPAM.

1) Frais de déplacement: (aller retour)

Les frais de déplacement seront de \$10.00 minimum

Si le millage dépasse \$10.00, un montant de \$30.00 maximum au prorata de \$0:40 du km sera alloué pour les déplacements.

2) Dépenses encourues:

Pour les dépenses encourues au cours de l'année par les membres telles que décrit ci-haut, un formulaire de remboursement avec pièces justificatives doit être envoyé à la trésorière qui effectuera le remboursement.

3) Frais de garde:

Un montant alloué de \$5.00 /heure avec un maximum de \$25.00 de frais de garde par réunion sera autorisé pour les membres élus du CA

4) Collations

Lors des réunions régulières le club organisateur offre une collation à sa discrétion en début de réunion.

Lors du repas de Noël un montant forfaitaire de \$150.00 est alloué pour l'organisation.

Pour la cabane à sucre chaque club paie pour ses invités, l'ACPAM paiera pour les membres élus qui seront présents.

Cette année le CA prend congé de la cabane à sucre.

L'organisation du Congrès régional est laissée à la discrétion de l'ACPAM selon le budget.

Pour toute cette partie du dossier Administrateurs, un montant de \$2,000.00 est prévu pour ces activités.

5) AGA de Patinage Québec: (Membres élus du CA)

Les frais des ateliers et des activités pour l'AGA de Patinage Québec seront défrayés par l'ACPAM.

Les frais encourus pour le déplacement seront remboursés à \$0:40 du km jusqu'à un montant de \$100.00 maximum à moins de dépasser ce montant en essence . Le co-voiturage est favorisé.

Le perdiem établi pour chaque repas sera défrayé si non couvert par les frais de l'AGA . (Ex.: Conférence, Gala des Lauréats...)

Les frais d'hôtel seront acquittés avec pré-autorisation et avec pièce justificative. On demande le partage des chambres si possible.

Un montant de \$2,000.00 est prévu pour cette activité. Le nombre de participants sera déterminé selon le montant prévu et les coûts exigés pour le congrès. Si le budget dépasse le montant alloué, il doit être approuvé par le CA.

6) AGA de Patinage Canada :

La présidente est désignée d'office pour représenter l'ACPAM.

Si impossible de se présenter, elle peut nommer une remplaçante dans les membres élus du CA. Si le budget est respecté, un autre membre élu du CA peut l'accompagner.

Les frais des ateliers et des activités pour l'AGA de Patinage Canada seront défrayés par l'ACPAM.

Les frais encourus pour le déplacement seront remboursés (avion, autobus..)

Les mêmes frais pour le déplacement en voiture s'appliqueront comme l'AGA de Patinage Québec. Le co-voiturage est favorisé s'il ya lieu.

Les frais d'hôtel seront acquittés avec pré-autorisation et avec pièce justificative. On demande le partage des chambres si possible.

Le perdiem établi pour chaque repas sera défrayé si non couvert par les frais de l'AGA . (Ex.: Conférence, Gala des Lauréats...)

Un montant de \$2,000.00 est prévu pour cette activité.

Si le budget dépasse le montant alloué, il doit être approuvé par le CA.

OFFICIELS:

1) Première formation des officiels:

Faire la demande au préalable au responsable des officiels de sa région, (Juge et Off. techniques ou Spécialiste de données)

La responsable des officiels élu au CA va approuver la dépense avec l'autorisation de la trésorière selon le budget établi.

Les frais de formation sont couverts par l'ACPAM.

Les frais encourus pour le déplacement seront remboursés à \$0:40 du km jusqu'à un montant de \$100.00 maximum à moins de dépasser ce montant en essence . Le co-voiturage est favorisé.

Le perdiem établi pour chaque repas sera défrayé si non couvert par la formation.

Les frais d'hôtel seront acquittés avec pré-autorisation et avec pièce justificative.
On demande le partage des chambres si possible.
Les stages et les essais sont au frais de l'officiel en formation.
En compétition on peut demander au comité organisateur de fournir le repas.

2) Perfectionnement des officiels

Faire la demande au préalable au responsable des officiels de sa région,
(Juge et Off. techniques ou Spécialiste de données)
La responsable des officiels élu au CA va approuver la dépense avec l'autorisation
de la trésorière selon le budget établi.

Les frais de formation sont couverts par l'ACPAM.

Les frais encourus pour le déplacement seront remboursés à \$0:40 du km
jusqu'à un montant de \$100.00 maximum à moins de dépasser ce montant en essence .
Le co-voiturage est favorisé.

Le perdiem établi pour chaque repas sera défrayé si non couvert par la formation.

On privilégie le partage des chambres.

Les stages et les essais sont au frais de l'officiel en formation.
En compétition si non assigné officiellement, un repas peut être fourni
par le comité organisateur.

3) Engagement

L'officiel qui bénéficie des avantages donnés par la région pour sa formation
s'engage à prioriser sa région selon les besoins.

4) Montant alloué

Pour l'année 2014-2015 un montant maximal de \$2,500.00 est accordé pour la formation.

5) Remboursement des officiels lors des activités officielles (compétitions, tests ...):

La Politique de remboursement des dépenses de Patinage Canada
demeure en vigueur tel qu'énoncé. Un montant de \$15.00 par jour est accordé aux officiels
qui se déplacent à l'intérieur de la région de leur domicile au lieu de la compétition
ou de l'activité sans atteindre le montant de \$15.00 en frais de millage par jour.

SESSION DE TEST

A partir des frais d'hospitalité la région paie les frais de déplacement pour le ou les accompagnateur de
danse

GALA DES LAURÉATS (Année 2014-2015)

Le comité de l'ACPAM formé pour l'organisation évaluera les montants à donner en bourses aux athlètes selon le budget alloué. Ces bourses seront remises lors du gala. Il évaluera le coût payé pour l'ensemble des dépenses des Lauréats afin d'équilibrer le budget alloué.

Afin d'aider à ne pas augmenter les coûts un montant supplémentaire de 1,000.00 est ajouté avec le profit de l'École d'Été.

Un montant de \$4,000.00 maximum est donc alloué pour tenir les Lauréats 2015.

DÉVELOPPEMENT

Les activités de développement devront respecter les prévisions budgétaires.

Un montant de \$3,000.00 comprenant toutes les catégories d'athlètes est accordé pour ces journées de développement.

De plus, le coût d'inscription au programme de développement pour les athlètes retenus par Patinage Québec seront défrayés par la région au montant maximum de 2,000.00 pour 2014. Si un dépassement de ce montant est calculé, la balance des coûts sera assumée par les parents, divisée de façon équitable.

Les parents devront fournir leurs reçus d'inscription au programme de développement et un remboursement se fera durant les lauréats

INSCRIPTIONS DES PATINEURS, JEUX DU QC, STAR

Comme il ya un grand nombre d'athlètes à inscrire et des coûts élevés à assumer, un montant de \$100.00 par athlète, comme l'an dernier, sera fourni par les revenus des compétitions. Ces montants serviront à défrayer les inscriptions des athlètes qui doivent se qualifier en région pour participer à ces compétitions.

Pour aider les parents, l'ACPAM pour 2014-2015 ajoutera un montant de 2,000.00 pris à même les profits de l'École d'Été.

S'il y a lieu, la balance des coûts sera défrayée par les parents.

PATINEURS DE L'ÉQUIPE DU QUÉBEC

Les inscriptions pour les athlètes qui se qualifient aux Défi et aux Championnats Canadiens seront défrayées par l'ACPAM et payées au moment de l'inscription.

Un montant de \$1,000.00 est prévu pour cette dépense.

De plus, un montant de \$0:50 sera gardé par inscription aux compétitions régionales, afin de constituer un fond d'aide pour les patineurs qui se sont classés sur les équipes du Québec participant au Défi et aux Championnats Canadiens. Le but étant d'aider ces athlètes et leurs parents à assumer les importantes dépenses occasionnées par ces compétitions et supporter nos athlètes qui font partie de l'équipe.

Le même effort sera aussi demandé pour les compétitions Invitations tenues en Mauricie: Cendrillon, Énergie et Synchro.

Ces montants seront remis en bourse lors de la soirée des Lauréats.

SPORT-ÉTUDES

Avec les profits réalisés à l'École d'Été, l'ACPAM a pu pour 2014-2015 accorder une enveloppe de \$5000.00 au programme Sport-Études comme l'an dernier pris à même les profits de l'École d'Été.

De plus avec les profits réalisés lors de cette école, la dette de Sport-Étude a été effacée.

CONCLUSION:

Les prévisions budgétaires ayant été présentés lors de l'AGA, le comité des Finances a revu toute la politique des dépenses mis en place l'an dernier. De plus l'ACPAM ayant réalisé un profit d'environ \$16,000.00 avec son École d'Été, le comité de finances a distribué cette entrée d'argent comme suit:

Elle a remis \$5,000.00 à Sports-Études

Elle efface la dette de Sports-Études au montant de \$6,881.39

\$6,000.00 de ce remboursement sont injectés en service direct aux athlètes pour l'ensemble de la région:

\$2,000.00 de plus au Développement

\$1,000.00 de plus aux Lauréats

\$2,000.00 de plus aux Inscriptions JQ, Star

\$1, 000.00 pour les inscriptions du Défi et des Championnats Canadiens

Elle ajoute \$2,000.00 afin de permettre aux membres élus de participer aux AGA de Patinage Québec et Patinage Canada afin d'apporter aux athlètes et administrateurs des clubs les outils à jour pour le développement des athlètes, des clubs et de la région tout en assurant une visibilité dynamique de cette dernière.

Finalement elle dépose dans un compte d'épargne \$3,000.00 afin de remettre un léger coussin qui permettra de s'appuyer en cas de besoin.

Ceci complète la redistribution du \$16,000.00.

Ces montants seront évalués à chaque année selon les profits réalisés à l'École d'Été. Ainsi l'ACPAM doit encore gérer de façon très serrée, mais du moins peut respirer un peu mieux que l'an dernier du côté budgétaire. Le comité a privilégié de donner plus aux athlètes et de garder les mêmes montants que nous avons abaissé l'an dernier pour les dépenses des administrateurs. À revoir pour l'an prochain.

